

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

Austérité, l'impasse sociale

DOSSIER
CDCA

ACTUALITÉ

- > AUDIENCES PARLEMENTAIRES
- > ACTIONS DANS LES DÉPARTEMENTS
- > POUR LE DROIT À LA SANTÉ

NOTRE ASSOCIATION

- > APPEL SERVICES PUBLICS UNIVERSELS
- > PÔLE DES RETRAITÉS
- > NESP



Sommaire

3. ÉDITORIAL

On est là !

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Baisse drastique des moyens pour l'action publique.

Pour un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !

Finances publiques : panique à bord

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Santé, égalité, droits des femmes...

10 - 11. DOSSIER

Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie doivent vivre !

12 - 13. MAGAZINE

Adhésion à la convergence pour reconquérir le service public

Porte claquée, évier bouché, panne d'électricité

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. LE 26 MARS, MOBILISÉ.ES SUR TOUT LE PAYS.

POUR VOS FRAIS DE JUSTICE 000

JE NE PRENDS PAS D'ARGENT SALE !



Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers, Marc Veyrat, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :

Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.



En bref...

Des profits qui explosent.

Pour la troisième année consécutive, les résultats cumulés de ces groupes du CAC 40 atteignent des sommets historiques : 153,6 milliards d'euros, un chiffre multiplié par trois sur dix ans. Ces profits qui semblaient jusqu'alors réservés au domaine du luxe ou aux positions de rente comme les concessions autoroutières sont désormais aussi fréquents dans le monde industriel. Alors que les références passées oscillaient entre 4 et 7 %, des marges au-dessus de 10 % sont devenues les nouvelles normes. Legrand (matériels électriques) affiche une marge opérationnelle de 18,9 %, Stellantis (automobile) de près de 13 %, Michelin (pneumatiques) de 12,6 %, Saint-Gobain (matériaux de construction) de 11 %.

S'enrichir (encore plus) en se rachetant (toujours plus).

Dopées par les plans de soutien des Etats, de grandes entreprises dépensent des milliards d'euros pour faire grimper le cours de leurs actions. Une fois les actions ramassées en Bourse, la plupart du temps, les entreprises les annulent. De quoi faire grimper mécaniquement – puisque le dénominateur se réduit – le bénéfice par action, indicateur de performance suivi de près par les analystes financiers. Et donc le cours de Bourse... ainsi cette année, 63 milliards d'euros ont été consacrés à ces opérations de rachats.

Et vogue la capitalisation.

Des 7.5 milliards de bénéfices distribués par Total, 75 % vont à des actionnaires institutionnels, essentiellement des caisses de retraites par capitalisation, les fameux fonds de pension : le suédois AMF (4 millions d'adhérents), le danois PFA, les fonctionnaires californiens et du Colorado. Ces bénéfices notamment réalisés par une politique de déduction fiscale alimentent les fonds de pensions étrangers en privant de cotisations notre protection sociale et de recettes le budget de l'Etat.

Billet d'humeur

Les malades, seront-ils mis à contribution pour payer la note ?

La note du « Quoi qu'il en coûte » est salée. Le dérapage du déficit budgétaire de 5,5% semble affoler l'exécutif qui tente par tous les moyens de récupérer 10 Mds d'euros dans le budget 2014, passé en force, rappelons-le, avec le 49.3. Déjà de sombres coupes budgétaires ont été annoncées dans tous les ministères, sans consultation du parlement. Evidemment, lorsque le Budget n'est pas voté par les députés, alors il est inutile de leur poser la question des annulations de crédits. Sauf que la loi d'orientation des finances publiques prévoit qu'au-delà de 1,5% d'annulation des crédits ouverts, une loi de finances rectificative doit être présentée à l'Assemblée Nationale. Or les 10 Mds ponctionnés par décret représentent 1,7% des crédits ouverts. Pourquoi ne pas faire payer la dette aux malades ? Bruno LE MAIRE a bien tenté de réviser la liste des ALD pour trouver des économies. Mais sa décision fait l'effet d'une bombe dans l'opinion et l'oblige finalement à renoncer. Cela n'empêche pas que le doublement des franchises sur les médicaments s'applique depuis le 1er avril, que les déplacements vers les CHU seront moins bien remboursés. Déjà on réfléchit à porter le nombre de jours de carence à huit en cas de congé de maladie. Ce gouvernement mène une guerre sociale contre les plus démunis au profit des plus riches.

La seule voie possible pour un rééquilibrage des comptes publics passe par des hausses de recettes. De nombreuses solutions existent pour réduire la dette sans taxer les plus pauvres ni les classes moyennes.

■ SYLVAIN HOUSELLE.

Comment être averti à temps d'un incendie ?

COMMENT ÊTRE AVERTI À TEMPS D'UN INCENDIE ?

Le détecteur et avertisseur autonome de fumée (DAAF) vous assure une sécurité contre les incendies.

Tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée, à la charge du propriétaire ou bailleur du logement. Le locataire en assure le renouvellement et le bon fonctionnement tant qu'il occupe les lieux.

Vous devez remplacer la pile si le détecteur de fumée n'émet pas de bip lorsque vous appuyez sur ce bouton « test ». De même, si l'alarme de votre détecteur de fumée se déclenche sans raison apparente et émet un bip sonore court toutes les minutes, c'est le signe que votre pile commence à faiblir.

Les détecteurs doivent être implantés en priorité dans les couloirs et les chambres d'enfant.

Ils doivent être fixés le plus haut possible, à distance des sources de vapeur (cuisine, salle d'eau).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

PRATIQUE

Porte claquée, évier bouché, panne d'électricité

Pas de panique, éviter l'arnaque

AVANT L'URGENCE :

Constituer une liste d'artisans fiables capables de vous dépanner auprès de votre assureur, de votre syndic, qui peuvent avoir des accords avec des professionnels.

S'assurer que l'urgence est bien réelle.

Ne pas utiliser les numéros de téléphone des flyers distribués dans les boîtes à lettres.

Rappel : vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation proposée en sus de celle réalisée en urgence ; avant toute intervention, demandez le prix des pièces qui pourraient être remplacées.

PENDANT :

Avant le début des travaux, demandez, d'une part le détail de l'intervention et le prix, d'autre part un écrit que vous aurez signé pour accord. Il doit être accompagné d'un bon de rétractation (obligation imposée par la loi).

Faire attention aux travaux commencés et exécutés qui vont au-delà de l'urgence des travaux.

Ne laissez pas le professionnel repartir avec les pièces remplacées (utiles en cas de contestation).

APRÈS L'INTERVENTION :

Si désaccord persistant avec le professionnel, vous pouvez soumettre le litige aux tribunaux civils pour demander réparation.

Vérifiez le contenu de votre contrat « assurance habitation » et voir s'il ne propose pas un conseil juridique gratuit.

Si vous avez été victime d'une escroquerie ou d'agression, portez plainte auprès des services de police ou gendarmerie.

RENSEIGNEMENTS SUR VOS DROITS :

ReponseConso via « signal.conso.gouv.fr »

Téléphone : 08 09 54 05 50 (service gratuit + prix d'appel)

Par courrier : DGCCRF- RéponseConso, BP 34935, Montpellier cédex 9

Auprès de l'ADIL, l'Agence départementale d'information sur le logement

SIGNALÉTIQUE DES NUMÉROS SURTAXÉS EN 08, 3 CATÉGORIES :

En cas d'appel d'un numéro surtaxé, il doit toujours débiter par un message d'information tarifaire

0825 123 456 service appel 0,80euros/minutes + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0809 100 114 service gratuit +prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0800 134 426 service et appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Source : DGCCRF

■ MARC VEYRAT

En savoir plus...

Après le 8 mars...

UN TRAVAIL DOMESTIQUE INÉGALEMENT PARTAGÉ

L'inégal partage du travail domestique et de soin entre les femmes et les hommes est une cause indirecte de la précarité des femmes car il compromet leur indépendance économique au sein du foyer : les femmes assurent plus des 3/4 du travail domestique non rémunéré.

En France, les femmes d'âge actif passent en moyenne chaque jour trois heures aux tâches domestiques quand les hommes y consacrent 1h45, selon les données de l'Observatoire des inégalités.

UN TRAVAIL NON RECONNU MAIS POURTANT ESSENTIEL

S'occuper des enfants, d'une personne malade, des repas, de la maison, des courses, des rendez-vous médicaux... tout ceci a une valeur au sein de notre économie. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mesuré la valorisation économique de toutes ces tâches réalisées : cela équivaut à 14,8 % du PIB de la France. Et à l'échelle du monde, la valeur du travail domestique non rémunéré des femmes contribuerait au moins à 10 000 milliards de dollars par an, soit 3 fois l'industrie du numérique !

INÉGALITÉ MÊME FACE AU PERMIS DE CONDUIRE.

Selon une étude du comité interministériel à la sécurité routière, le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est de 53 % chez les femmes contre 61 % chez les hommes. Cette inégalité a pour conséquence directe que les femmes paient leur formation au permis B environ 15 % plus cher que les hommes. Cette réalité est cependant tragiquement démentie dans les faits puisque le taux de mortalité routière est masculine à 80 % et que 90 % des tués sur la route ont entre 18 et 24 ans. Une formation est mise en place auprès des inspecteurs pour combattre ce biais.